

juste et droit pour toutes les classes et toutes les croyances, il ne fut pas seulement juste, mais généreux pour les Canadiens français, et pourtant plusieurs d'entre eux, égarés par des extrémistes, pour la plupart d'Ottawa, n'ont pas apprécié sa générosité. Son attitude sur la question bilingue fut, à mon avis, l'attitude juste, et je puis seulement exprimer le désir que vous soyez aussi ferme sur cette question, et l'agitation provoquée par ces extrémistes d'Ottawa va s'évanouir tôt ou tard et les Canadiens français adopteront une ligne de conduite plus saine en se soumettant aux règlements justes de la province."

Le 30 décembre 1913, Mgr Corbett, grand vicaire du diocèse d'Alexandria, dans un sermon, à Cornwall, après avoir vanté le système d'écoles séparées d'Ontario, ajouta les paroles suivantes que nous prenons dans le *Toronto Globe* du 31 décembre et que Mgr Corbett n'a pas démenties: "Il considère comme déplorable et hautement dangereux, que des laïcs, pour se faire de la popularité ou pour obtenir des fins égoïstes nullement en rapport avec le bien des écoles, se mettent en opposition ouverte contre le gouvernement parce qu'il a jugé à propos d'envoyer des inspecteurs protestants pour surveiller ces écoles qu'il aide et protège.

"Les gens qui soutiennent de telles tactiques, n'agissent pas en accord avec les désirs des autorités religieuses de la province et n'ont pas leur approbation."

Mgr l'évêque d'Alexandria se trouve compromis par ces paroles ainsi que toute la "diplomatie épiscopale" de langue anglaise, et Mgr Corbett n'a pas été réprimandé, que nous sachions, et ne s'est pas rétracté.

Enfin, nous devons citer ici la lettre de Mgr Routhier rapportant certaines paroles de Mgr Gauthier, archevêque d'Ottawa. Malgré tous les malentendus, cette lettre, du 27 juillet 1914, garde toute sa force. Voici ce que dit Mgr Gauthier quand il apprit que Mgr Routhier écrivait sur la question du règlement XVII : "Monseigneur, vous êtes mon vicaire général, un autre moi-même. J'avais confiance en vous, mais il ne vous est pas permis d'écrire contre votre évêque. Le règlement XVII, nous l'avons demandé pour la garantie de notre langue" (Sa langue est la langue anglaise).

Voilà des faits et des documents; nous pourrions en citer une multitude d'autres, mais il nous semble que la démonstration est claire. Il nous semble que nous avons montré que les Canadiens français avaient